

Situation sanitaire : Couvre-feu à 18h à compter du 16 janvier 2021

Dans le département du Val-d'Oise, comme sur l'ensemble du territoire, à partir du samedi 16 janvier 2021, le couvre-feu est avancé à 18 h.

Si vous devez vous déplacer pour motif de dérogation au couvre-feu, n'oubliez pas de vous munir de votre attestation.



Source : Gouvernement.fr

Infos pratiques

Mise à jour le 15 janvier 2021

Liens utiles

[Site Internet du Gouvernement](#)

[Préfecture du Val d'Oise](#)

[Attestations de déplacement "couvre-feu" à partir du 16 janvier 2021](#)